

**Commune
d'ALLEMANS**

tel 05 53 90 91 36
fax 05 53 90 48 53
mairie24.allemans@wanadoo.fr

**ARRÊTE PORTANT LIMITATION DE CIRCULATION
Route départementale n° 106
n°2016 - 05**

Le Maire de la Commune d' Allemans,

Vu la loi du 28 Pluviose AN VIII,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié sur la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu le Code de la Route,

Vu le decret n°86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1 huitième partie-signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

CONSIDERANT que la largeur utile entre deux constructions situées dans le bourg sur la route départementale n° 106 au PR 0+320 ne permet pas aux engins d'une largeur supérieure à 3,50 mètres de passer sans détériorer les façades de ces batiments,

ARRETE

Article 1 : la circulation de tous les engins d'une largeur supérieure à 3,50 mètres est interdite sur la sections comprise entre le PR 0+000 et le PR 0+480 de la route départementale n° 106 dans le sens RD 708-RD709.

A cet effet un panneau "Limitation de gabarit B11" sera mis en place au PR 0+480. Les engins emprunteront la VC n° 2.

Article 2 : La fourniture et la pose de la signalisation reglementaire seront assurées par les services techniques de la commune qui en assureront la maintenance.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Maire d'Allemans

Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Dordogne,

Monsieur le Chef de l'unité d'Aménagement de Ribérac,

Fait à, Allemans, le 25 mars 2016
Le Maire, A. TRICOIRE